



EULMONT INFOS

Information/concertation/transparence

Agenda de janvier

18: Repas des aînés

18: Marché des producteurs

24: Vœux de la municipalité

25: Cinéma avec le Foyer Rural

Vœux

La municipalité a le plaisir de vous inviter à ses vœux qui auront lieu le vendredi 24 janvier à 19h au centre polyvalent. Galettes et pot de l'amitié suivront.

Collecte des sapins

Vous pouvez déposer vos sapins au local technique à côté de l'école entre le 4 et le 11 janvier. Un espace sera aménagé à cet effet. Ils seront broyés et serviront de paillis sur les platebandes de la commune.

Repas communal

Le traditionnel repas, organisé chaque année par le CCAS et la Commune pour les habitants à partir de 65 ans, aura lieu le samedi 18 janvier 2020 à 12h. Réservez votre journée! Si vous êtes nouveau résident âgé de 65 ans ou plus, merci de vous faire connaître auprès de la mairie. Une invitation vous sera transmise.

Consignes de tri

A partir du 01/01/2020, tous les emballages se trient (conteneur jaune), tous les papiers se recyclent (conteneur bleu), tout le verre d'emballage se recycle (conteneur vert).

Les **emballages seuls** se recyclent, il ne faut jamais déposer d'objet de type jouet, vaisselle ou stylo...

La mairie est ouverte au public le lundi de 16h30 à 19h, le mercredi de 9h à 12h et le vendredi de 13h30 à 18h.

**Belle et heureuse année 2020
à toutes et à tous**

Accueil minimum assuré

A Eulmont, nous avons assuré un accueil minimum des enfants le jeudi 5 décembre, gratuit pendant les heures d'école, jour de grève. Des animateurs ont été présents toute la journée pour permettre aux familles qui n'avaient pas de solution de garde d'accueillir leurs enfants.

Inscriptions sur les listes électorales

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020. Il n'y aura donc pas de permanence contrairement aux autres années le 31 décembre. Afin de vérifier que vous êtes bien inscrit sur la liste électorale d'Eulmont, vous pouvez aller sur le site suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

et suivre les indications. En cas de doute, prendre contact avec le secrétariat de mairie.

Saint Nicolas à l'école

Belle surprise à l'école avec le passage du Saint Nicolas et du Père Fouettard.



Toutes les délibérations des conseils municipaux sont consultables sur notre site www.eulmont.fr
Infos régulières sur notre page Facebook

La nouvelle législation 2019 sur les trottinettes électriques

Le 25 Octobre 2019, le gouvernement a modifié le code de la route en y ajoutant un règlement spécifique pour les trottinettes électriques, hoverboards et gyroroues... Ceci afin d'assurer la sécurité des usagers, des piétons et des autres véhicules en circulation.

La trottinette électrique est interdite sur les trottoirs. Sauf si le maire l'autorise. Sauf si vous coupez le moteur.

*En agglomération vous devez circuler sur les pistes cyclables ou à défaut sur les chaussées dont la vitesse maximale autorisée est de 50km/h.

*Hors agglomération, uniquement sur les pistes cyclables ou voies vertes (hors dérogation)

*La trottinette est interdite aux enfants de moins de 12 ans.

L'assurance civile est obligatoire.

Réglementation pour les trottinettes sans moteur

Son utilisateur est assimilé à un piéton et doit donc circuler sur les trottoirs.

De plus, il doit :

*respecter les feux tricolores réservés aux piétons,

*emprunter les passages protégés, lorsqu'il en existe à moins de 50 mètres,

*rouler à allure modérée (6 km/h).

L'utilisateur qui roule en dehors des trottoirs (à moins d'y être contraint par son mauvais état) ou des passages protégés risque une contravention de 4 €. Il risque la même sanction en cas de non-respect d'un feu.

En cas de dommage causé à un tiers (blessure d'un piéton, dégâts matériels sur un autre véhicule, ...), l'utilisateur engage sa responsabilité civile.

Pour plus d'infos,
www.service-public.fr

Mercredi Harry Potter

Un mercredi plein de surprises, de gourmandises et de magie partagé avec les familles. C'est des moments inoubliables pour les enfants qui ont baigné dans cette ambiance avec bonheur.

Les apprentis sorciers baignent dans l'atmosphère de Harry Potter, pleine de magie, d'ombres, de lumières, avec le couvre-chef ensorcelé par les esprits de l'école au Choixpeau, les potions magiques....

Le passage sous le choixpeau magique, un rituel, un objet magique qui choisit parmi les 4 maisons Gryffondor, Poufsouffle, Serdaigne et Serpentard celle de chaque nouvel apprenti sorcier.

C'est réussi, le résultat d'un investissement de l'équipe CHOIXPEAU !!



Mangeoires et oiseaux!!!

Dans le cadre du projet « du jardin à l'assiette », enfants et adultes se sont retrouvés pour un bel après-midi, animé par la Cie des Anes, de constructions de mangeoires et de questions autour des oiseaux.

